

DE THEUX

CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2008

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

1. EGOUTTAGE PRIORITAIRE - Plan triennal 2007-2009 - Avenant au contrat d'agglomération PT 2007-2009.

Le Conseil approuve l'avenant n°3 au contrat d'agglomération n°63058/02-63076 relatif aux travaux d'égouttage inscrits dans le cadre du programme triennal 2007-2009.

2. DISTRIBUTION D'EAU - Extension du réseau de distribution d'eau - Avenue Félix Deblon n° 38 - Habitation Corteil - Transfert du budget 2007 au budget 2008.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau suffisant de l'habitation en construction de Monsieur Corteil, il convient de réaliser une extension du réseau de distribution d'eau avenue Félix Deblon. Dès lors, un crédit de 8286 € hors TVA avait été engagé pour les marchés nécessaires à ces travaux sur le budget 2007. La société adjudicataire dans le cadre du marché par procédure négociée marché stock 2007 relative aux travaux, fournitures, main d'œuvre et moyens nécessaires aux travaux d'entretien, de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution d'eau ' effectuera les travaux courant du printemps 2008 et ces travaux seront finalement financés par le budget 2008

3. DISTRIBUTION D' EAU - Extension du réseau de distribution d'eau - Rue A. Enkart à Fays - Lotissement Simonis - Mode de passation du marché et fixation d'un crédit budgétaire – Ratification.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau suffisant du lotissement Simonis sis rue A. Enkart , il convient de réaliser une extension du réseau de distribution d'eau. Dès lors, un crédit de 18.925,45 € TVA comprise est engagé pour les marchés nécessaires à ces travaux (100 % du montant de ces travaux sont à charges du lotisseur). La société adjudicataire dans le cadre du marché année 2007 de ' procédure négociée stock relative aux travaux, fournitures, main d'œuvre et moyens nécessaires aux travaux d'entretien, de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution d'eau ' effectue les travaux.

4. DISTRIBUTION D' EAU - Renouvellement du réseau de distribution d'eau - Chemin n° 28 à Fays - Lotissement Simonis "Laboru" - Mode de passation du marché et fixation d'un crédit budgétaire – Approbation.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau suffisant du lotissement Simonis 'Laboru' , il convient de réaliser un renouvellement du réseau de distribution d'eau dans le chemin n° 28 à Fays. Dès lors, un crédit de 19.504,00 € TVA comprise est engagé pour les marchés nécessaires à ces travaux (100 % du montant de ces travaux sont à charges du lotisseur). La société adjudicataire dans le cadre du marché de ' procédure négociée stock relative aux travaux, fournitures, main d'œuvre et moyens nécessaires aux travaux d'entretien, de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution d'eau ' effectuera les travaux.

5. INFORMATIQUE - Renouvellement du parc communal des photocopieurs et imprimantes - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Afin de supprimer les disparités flagrantes dans le parc communal des photocopieurs entre les différents bâtiments, mais surtout entre les différents services et afin de simplifier les complications logistiques, de stockage et de gestion des consommables et d'interventions techniques liées à une telle disparité, le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges destiné à renouveler et harmoniser le parc communal de photocopieurs

6. FABRIQUE D'EGLISE DE DESNIE - Modification budgétaire 1/2007 – Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire 1/2007 :

Total recettes 8 079,64

Total dépenses 5 530,00

Excédent 2 549,64

7. FABRIQUE D'EGLISE DE JUSLENVILLE - Budget de l'exercice 2008 – Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation du budget de l'exercice 2008 :

Total des recettes 52 180,02

Total des dépenses 52 180,02

Participation communale pour un montant de 32 942,20 €.

8. FABRIQUE D'EGLISE DE LA REID - Modification budgétaire 1/2007 – Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire 1/2007 :

Total des recettes 10 289,76

Total des dépenses 10 289,76

9. FABRIQUE D'EGLISE DE POLLEUR - Modification budgétaire 1/2007 – Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire :

Total des recettes 12 865,00

Total des dépenses 12 865,00

10. FABRIQUE D'EGLISE - Remplacement de la chaudière du presbytère de Juslenville – Subvention - Approbation.

Décide d'attribuer à la Fabrique d'église de Juslenville un subside d'un montant de 3 600,00 € pour couvrir le coût du remplacement de la chaudière du presbytère.

11. FINANCES - A.I.D.E. Intercommunale - Souscription au capital - Approbation.

Décide de souscrire des parts bénéficiaires C de l'organisme d'épuration agréé, A.I.D.E., à concurrence de 46 594,00 €, correspondant à la quote-part financière communale des travaux d'égouttage place du Perron.

12. FINANCES - Emprunts groupés pour le financement des dépenses extraordinaires 2008 - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation et fixation du mode de passation du marché.

Vu le budget communal de l'exercice 2008, notamment les moyens de trésorerie et considérant qu'il faut recourir à l'emprunt pour le paiement des dites dépenses, il y a lieu de contracter un emprunt groupé auprès d'un organisme bancaire

13. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Extension du hall omnisports communal - Accord de principe sur l'avant projet et approbation de l'estimation.

Afin de palier à la vétusté et au manque d'espace du hall omnisports communal situé avenue du Stade et dans l'optique de répondre aux nombreuses demandes émanant des différents clubs sportifs de la commune, le conseil communal marque son accord de principe sur l'avant-projet d'extension du hall omnisport, sur son estimation établie à 3.150.000 € HTVA et décide d'introduire une demande de subside auprès de la Région wallonne

14. PATRIMOINE - Aliénation des parcelles cadastrées Theux, 2ème division, section C n° 161r, 166 et 167 sises en lieux-dits "Trixhe de la voie" et "Coreux" - Décision de principe sur la vente.- Approbation.

Ces parcelles avaient été acquises dans le but de construire une nouvelle école. La Communauté française n'ayant pas octroyé de promesse de principe de subventions sur les projets présentés par la commune, l'Autorité communale a finalement décidé d'agrandir l'école existante sur fonds propres. La vente des parcelles permettra d'assurer une partie du coût des travaux réalisés.

15. PATRIMOINE - Location par bail de résidence principale de l'immeuble La Boverie, 4 - Décision formelle et fixation des conditions – Approbation.

Le Code civil belge imposant désormais la rédaction d'un bail écrit avec contenu minimum et imposant au bailleur d'accomplir la formalité d'enregistrement du contrat de bail affecté exclusivement à l'habitation d'une famille, le Conseil adopte un contrat, répondant aux impositions de la loi, prolongeant la période initiale de 9 ans.

16. PERSONNEL - Exercice de la fonction supérieure de Secrétaire communal - Ratification.

Ratification de la décision du Collège communal du 21/12/07 chargeant F. LELOUP de la fonction supérieure de Secrétaire communal en remplacement du titulaire en congé pour la période du 25/12/07 au 31/12/07.

17. SANCTIONS ADMINISTRATIVES - Projet de modification de l'Ordonnance de Police Administrative Générale - Annexe relative aux magasins de nuit – Approbation.

Le Conseil prend connaissance et approuve l'annexe relative aux dispositions concernant les magasins de nuit établie par Mme Stéphanie INGROSSO, Fonctionnaire Sanctionnateur de la Zone des Fagnes.

18. SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Programme d'acquisition de matériel pour les années 2002 à 2007 - Modification – Approbation.

Modification du programme d'acquisition de matériel subsidié pour 2002-2007 pour le Service Régional d'Incendie de Theux.

19. VIEUX CIMETIERE DE THEUX - Réfection des murs d'enceinte - Etudes préalables - Réalisation de sondages, essais de sol et analyses des joints et des pierres - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Dans le but de disposer des informations nécessaires pour pouvoir vérifier la stabilité des murs de soutènement en moellons et établir le dossier projet, il y a lieu de procéder à certaines études préalables (sondages, essais de sol, carottage, étude de joints et des pierres etc..).